# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





# **ZONE DE DISTRIBUTION : SAUMANE CAPOU**

Conclusion sanitaire

A: Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en arsenic fluctuantes, pouvant dépasser la limite de qualité. Sa consommation est interdite à l'ensemble de la population. Un système de traitement doit être mis en place.

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DES HUTTES, CAPTAGE DU FALL, PRISE PONT DE SAUMANE . L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 280 personnes sur 2 communes (SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE, SAUMANE). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DE SAUMANE » qui assure l'exploitation du réseau.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

## BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne: 0,699 mg/L Valeur maxi: 2,2 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 297

Valeur maxi: 0 microgramme/L

# **Quelques** conseils



**ADOUCISSEUR** 

ENTRETIEN

DI OMB

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Si vous possédez un adoucisseur,

et entretenez-le régulièrement.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez

de l'eau, entretenez-le régulièrement.

de la boire.

assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude

traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement

couler l'eau quelques minutes avant

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 92 % Valeur maxi: 4,4 NFU

# Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de



Mauvaise qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne: 7,46 microgramme/L Valeur maxi: 10 microgramme/L

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Fau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 4,4 °f Valeur maxi: 5,21 °f

Édité le 09/07/2025

UDI 030000862

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée

